

Des infirmières bien formées pour soigner nos malades

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **75 (1966)**

Heft 1

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682779>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de Neuchâtel. Il organisera à leur intention des cours de langue française, de soins au foyer, de Samaritains, de secrétariat, etc.

Et tout au long de leur séjour, les jeunes filles seront surveillées, aidées, guidées et conseillées.

Toutefois, le Bureau d'information et de placement neuchâtelois ne pourra exercer l'activité complète qu'il se propose de déployer que lorsque d'autres sections de la Croix-Rouge suisse auront de leur côté créé une organisation analogue, l'ensemble de ces bureaux s'assurant la réciprocité de leurs services.

Le programme de travail mis au point à Neuchâtel et qui, espérons-le fera bientôt école dans tout le pays, s'adresse aux jeunes filles de tout milieu, quelle que soit leur formation scolaire. L'éventail des professions paramédicales est en effet assez étendu pour que chacune y

trouve un débouché lui convenant parfaitement.

La Croix-Rouge suisse qui sera bientôt centenaire se doit néanmoins de demeurer toujours jeune et actuelle. Dans le domaine de la formation de personnel médical auxiliaire, elle s'adresse aux jeunes filles d'aujourd'hui, à celles de demain. Elle doit par conséquent comprendre la mentalité actuelle de notre jeunesse. La jeune fille de 1966, la jeune fille « dans le vent » appréciera peut-être la musique des Beatles, montera les pistes neigeuses en empruntant les moyens de remonte-pentes mécaniques, ira quelquefois dans un Bar à café. Elle n'en aura pas moins le sens du dévouement, de la douceur, de la tenue.

Et les Neuchâtelois de conclure: « Nous sommes là, nous Croix-Rouge suisse, pour nous adapter au monde actuel et ceci aussi dans le domaine

préprofessionnel, en mettant sur pied une organisation gaie, vivante et jeune. »

Mme Henry DuPasquier, vice-présidente de la section de Neuchâtel, Vignoble et Val-de-Ruz, a présenté le « Bureau d'information et d'orientation pour les professions paramédicales » neuchâtelois à la Conférence nationale d'automne des Présidents de section de la Croix-Rouge suisse, réunie à Berne le 14 novembre 1965. Les sections de la Croix-Rouge suisse que la proposition de réciprocité entre les bureaux qui pourraient se créer dans diverses régions du pays intéresse peuvent prendre contact avec le bureau neuchâtelois en s'adressant soit: au Secrétariat de la section CRS, 2, avenue du 1er-Mars, Neuchâtel, téléphone (038) 5 42 10, soit 20, rue Edmond de Reynier, Neuchâtel, téléphone (038) 5 14 35.

Des infirmières bien formées pour soigner nos malades

La 25e Conférence des Ecoles en soins généraux s'est déroulée à Lausanne les 6 et 7 décembre, dans le nouvel immeuble de l'Ecole d'infirmières et d'infirmiers de l'Hôpital cantonal. Plus de 110 directrices d'écoles, moniteurs et monitrices, médecins et administrateurs d'hôpitaux ont participé à cette importante réunion qui fut présidée par Mlle Käthi Céri, directrice de l'Ecole d'infirmières du Lindenhof à Berne, et par Mlle R. de Roulet, infirmière-chef générale de l'Hôpital cantonal de Genève et qui, pour la première fois, s'est tenue pendant deux jours consécutifs. C'est que les thèmes prévus au programme avaient un intérêt tout particulier. Il s'est agi notamment de discuter le projet des nouvelles directives concernant la formation des infirmières en soins généraux à l'étude depuis un certain temps déjà. Ces dernières années, la médecine moderne a en effet subi un tel essor sur le plan du diagnostic, de la thérapie et de la médication, que les exigences posées au personnel soignant et aux écoles se sont accrues parallèlement, rendant né-

cessaire une révision des directives qui fixent les conditions d'admission des candidates, leur formation et le rôle des hôpitaux-écoles et dont la dernière version date de 1955.

Les directeurs et directrices d'écoles ont approuvé par ailleurs l'amélioration préconisée du contrôle de la santé des élèves, notamment en ce qui concerne les vaccinations préventives et les mesures propres à leur éviter des déformations de la colonne vertébrale et des pieds.

L'assemblée a également examiné et approuvé la matière du programme d'enseignement prévue par les nouvelles directives. L'on a souligné à ce propos que durant leurs stages pratiques dans les services de l'hôpital-école et des stations extérieures, les élèves doivent être en première ligne considérées comme telles et non comme de la main d'œuvre peu coûteuse.

Une attention toute spéciale a été consacrée à la question actuellement très controversée que pose la limite d'âge inférieure d'entrée dans les écoles d'infirmières, ainsi qu'au ni-

veau d'instruction des candidates. Compte tenu des grandes responsabilités qui incombent aujourd'hui non seulement aux infirmières diplômées mais aux élèves aussi, et compte tenu également de la résistance psychique qui leur est nécessaire pour affronter la souffrance, la mort et les difficultés personnelles des patients, la Conférence a recommandé à l'unanimité à la Croix-Rouge suisse de maintenir la réglementation actuellement en vigueur. Celle-ci fixe à 19 ans l'âge d'entrée des candidates dans les écoles d'infirmières, tout en laissant à ces dernières la possibilité d'accepter des candidates plus jeunes lorsqu'elles paraissent réellement qualifiées et témoignent d'une maturité suffisante. A ce propos, une enquête faite en Suisse par la Croix-Rouge suisse, en août et septembre 1965 auprès de plus de 460 élèves infirmières, a montré que le 82 % des élèves estime qu'il faut maintenir l'âge d'admission à 19 ans; le 14 % préconise l'abaissement à 18 ans; le 4 % n'a pas d'opinion. Le 99 % considère que le temps d'attente est un enrichissement utile

pour l'accomplissement de leurs tâches futures.

Celles qui désirent maintenir l'âge d'admission à 19 ans estiment qu'une maturité psychologique et physique est en effet nécessaire pour répondre aux exigences de la profession, pour obtenir la confiance des malades, pour pouvoir assumer des responsabilités; la fermeté, la stabilité sont nécessaires aussi pour résister à de nombreuses influences.

Quant au niveau et à la qualité des soins infirmiers modernes, ils exigent que les candidates bénéficient d'une bonne formation scolaire. Celle-ci toutefois ne se juge pas seulement au nombre des années d'école puisque les précandidates aux écoles d'infirmières ont désormais la possibilité de parfaire leur instruction entre la fin de la scolarité obligatoire et le début de leurs études en fréquentant l'un des cours pré-

paratoires ou de raccordement organisés déjà dans plusieurs cantons à leur intention particulière.

Tels ont été dans les grandes lignes les avis exprimés par la dernière Conférence des écoles reconnues. Ils ont été communiqués à la Croix-Rouge suisse à laquelle incombe le soin d'édicter les « Directives à l'usage des écoles d'infirmières et d'infirmiers reconnues par la CRS » au terme de l'Arrêté fédéral du 13 juin 1951 concernant la Croix-Rouge suisse.

*

Le Comité central a décidé de convoquer le Conseil de Direction de la Croix-Rouge suisse en séance extraordinaire le 24 février 1966, en vue d'une information générale et d'une discussion sur les problèmes actuels des soins infirmiers.

La Commission des soins infirmiers et le Comité central s'occupent actuellement de l'élaboration de nouvelles directives concernant la formation des infirmières en soins généraux et des infirmières en hygiène maternelle et en pédiatrie. Or, cette mise au point soulève toute une série de questions de principe dont celle de l'âge d'entrée dans les écoles d'infirmières. Ces problèmes étant actuellement fortement discutés par les autorités et le public et les décisions devant être prises par la CRS étant de grande portée, le Comité central désire en informer le Conseil de Direction et lui fournir l'occasion de faire connaître son point de vue.

Il est prévu de convier aussi à cette séance quelques personnalités non Croix-Rouge dont le Président de la Conférence des Directeurs des affaires sanitaires, M. le Dr Otto Miescher, conseiller d'Etat, de Bâle.

L'Association suisse des hémophiles



Comme nous l'avons annoncé dans le dernier numéro de notre revue, une Association suisse des hémophiles s'est créée à Berne le 6 novembre 1965 dans le but « *de porter aide aux malades atteints d'une diathèse hémorragique congénitale, de faire progresser les recherches sur les causes et le traitement de ces affections et de se mettre en rapport avec les associations nationales et internationales, médicales ou autres qui se sont proposé le même but* ». Quelque 60 personnes ont assisté à cette séance constitutive.

L'Association comprend des membres ordinaires, des membres extraordinaires et des membres

d'honneur. Les premiers sont des hémophiles ou leurs représentants légaux, les deuxièmes des personnes physiques ou juridiques ou des associations et sociétés disposées à poursuivre ses buts. L'on pense notamment ici à des médecins, des biochimistes, des dentistes, les autorités, des orienteurs professionnels, travailleurs sociaux, instituteurs.

Les principales tâches que s'est fixées l'Association consisteront à renseigner et à conseiller les hémophiles et leurs familles au sujet des possibilités de traitements offertes, des mesures préventives à prendre pour éviter les risques d'hémorragies, du choix d'une profession.

L'on prévoit la publication régulière de notices indiquant aux hémophiles les moyens de se protéger et de s'aider soi-même.

L'Association se propose aussi d'établir à l'intention de ses membres la liste des cliniques et des médecins suisses spécialisés dans le traitement de l'hémophilie. Elle envisage encore la publication d'un certificat personnel dont chaque hémophile sera porteur et qui mentionnera les indications les plus importantes concernant le type de son affection et les mesures thérapeutiques à lui administrer en cas de besoin.

L'Association entend par ailleurs sauvegarder les intérêts des hémophiles.